



Commande faite à mon nom usurpation d'identité

Par **clément17**, le **04/09/2010** à **10:15**

Bonjour,

En 2008 étant à la recherche d'un emploi, j'ai répondu à une annonce d'une société qui recherchait des gestionnaires de stocks pour recevoir des colis et ensuite les renvoyer. J'ai accepté mais ce que je ne savais pas que c'était un escroc, j'ai envoyé ma carte d'identité et là ils ont usurpé mon identité et ont fait des achats à mon nom. Au début, pour moi c'était normal vu que j'ai cherché sur le net il y avait vraiment une société avec le vrai nom et il y avait même les photos.

J'ai bien reçu les colis et donné à un transporteur. En tout honnête homme j'ai fait mon boulot. Mais là où ça coince, c'est que j'ai reçu une lettre de france contentieux me demandant de payer 978€ car ils sont mandatés par pixmania. Je tiens à préciser que je n'ai jamais commandé cette société des articles. En 2008 j'ai été porté plainte à la gendarmerie ils ont pris note sur un cahier et m'ont rien remis. Et là hier je suis reparti les voir car france contentieux me demande le dépôt de plainte.

Maintenant, j'aimerais savoir ce que je dois faire.

Y a til quelqu'un qui pourrai me répondre et m'aider à m'en sortir de ce sale pétrin.

Car moi je pense envoyer le dépôt de plainte chez france contentieux par recommandé avec AR. faut il le faire ou pas ou faire autre chose.

Merci pour vos réponses.

Cordialement

Clément 17

Par **mimi493**, le **04/09/2010 à 13:11**

Bref, la police, comme à son habitude maintenant, n'a pas respecté la loi, et vous a menti. Ils ont fait une main courante sans valeur légale et ont refusé de prendre votre plainte.

Vous devez porter plainte directement au Procureur de la République en signalant au passage que la police a refusé de prendre votre plainte et vous a contraint à la main courante.

Concernant le fond de l'affaire, vous avez, évidemment, un contrat de travail ou autre en votre possession ?

Par **clément17**, le **05/09/2010 à 10:39**

Bonjour Mimi 493

Hier, je suis retourné leur demandé un dépôt de plainte faite en 2008 et là ils m'ont dit sans le papier que je lui ai emmené concernant france contentieux ils ne pouvaient pas me faire le dépôt, enfin ils l'ont fait en deux exemplaires, un que je dois garder et l'autre à envoyer a france contentieux.

Oui, il y a un contrat mais un faux, mais moi je n'ai rien fait attention.

Mon problème c'est de savoir si je dois envoyer le dépôt chez france contentieux ou a pixmania.

Merci pour votre

Cordialement,

Clément

Par **mimi493**, le **05/09/2010 à 14:46**

Vous avez un contrat, c'est déjà un point positif.

Pour Pixamania, vous envoyez une photocopie de la plainte, en réexpliquant sur papier libre, l'escroquerie dont vous avez été victime.

Par **clément17**, le **05/09/2010 à 23:26**

Bonsoir Mimi493,

Merci pour votre réponse, mais j'ai un souci c'est que l'autre fois j'ai appelé pixmania dès que

j'ai eu la facture de la personne qui a usurpé mon identité afin de régler la somme en question et là ils m'ont dit qu'il faut voir avec france contentieux. Et c'est bien dit que c'est avec eux qu'il faut voir ca pas avec pixmania.

Merci

Cordialement,

Par **clément17**, le **20/11/2010** à **20:37**

bonsoir

Je reviens sur le site concernant l'usurpation d'identité j'ai envoyé des papiers à france contentieux et comme par hasard, ils n'ont rien reçu. J'ai reçu une autre lettre me menaçant de payer une somme de 979€ et là dès que j'ai reçu cette lettre je les appelé et là ils m'ont dit qu'ils n'ont rien (j'avais envoyé par mail) j'ai renvoyé cette semaine par trois fois un autre mail accompagné de 7 pièces jointes ils n'ont toujours rien reçu. Mais la semaine prochaine je vais envoyer le tout par courrier en recommandé avec accusé réception.

Et après ca, j'espère qu'ils vont me laisser tranquille, car moi je n'ai rien acheté chez pixmania.

Merci si vous pouvez me conseiller à ce sujet.

Clément 17